# Label Euroscol

publié le 27/05/2019 - mis à jour le 28/05/2019

*Descriptif :*

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse souhaite créer le Label Euroscol des écoles et des établissements scolaires, afin de faire de **l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite des élèves**.

*Sommaire :*


- Comment obtenir le Label Euroscol ?
- Objectifs
- La candidature


Le label « Euroscol » permet de **reconnaître la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics ou privés sous contrat** à s'inscrire dans **une dynamique européenne**, par **le portage et la participation à des projets** et par **la construction de parcours européens** dans la perspective de la création d'un Espace européen de l'éducation.

## Comment obtenir le Label Euroscol ?

Ce label Euroscol est délivré par le recteur sur la base d' **un cahier des charges académique** décliné en fonction du contexte régional. Il a pour objectif de **rendre visible l'offre de formation et les actions menées en faveur des élèves, des personnels, des familles et des partenaires de l'École.**

Label Euroscol (PDF de 98 ko)
La circulaire académique - Avril 2019.

## Objectifs

Ce label Euroscol a pour vocation de **valoriser les projets éducatifs** des écoles et des établissements scolaires dans le cadre des grands principes de la République : **la création à terme d'un espace européen de l'éducation** d'une part, et **le développement de valeurs citoyennes et solidaires** d'autres part.

Label Euroscol (Excel de 21.4 ko)
Le cahier des charges

## La candidature

A l'aide de critères précis, l'école ou l'établissement candidat peut procéder à sa propre évaluation. Un code couleur renforce les critères optionnels, recommandés ou obligatoire.

Les écoles et établissements qui souhaitent obtenir le label sont invités à renseigner l**a fiche de candidature** avec l'auto-évaluation selon le cahier des charges et une proposition des indicateurs retenus. Si ces indicateurs ne sont pas encore utilisés ou mis en oeuvre au moment de la demande de labellisation, ils pourront l'être durant les 3 ans de la durée du label.

Label Euroscol (Word de 74 ko)
Le dossier de candidature

**La demande est à transmettre à la Dareic avant le 17 juin 2019.**

A l’issue du processus, la candidature **est examinée par une commission** chargée d’évaluer la qualité finale du dossier, sur un nombre de points attribués en fonction de la liste des critères présentés ci-dessous. Le maximum de points pouvant être atteint est de 200. Ce Label pourra faire l’objet d’**un renouvellement** triennal dans un premier temps, puis quinquennal **prenant en compte le travail mis en place depuis l’obtention du Label Euroscol dans le développement de l’établissement à l’international**.

**Académie de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.